



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Complexe funéraire - Travaux d'extension du crematorium - Lot 11 - Electricité courants faibles, détection incendie - Avenant n°2

La Communauté de l'agglomération dijonnaise a, par délibération en date du 24 novembre 2006, autorisé le lancement des marchés et approuvé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'extension du crématorium.

Le lot n° 11 – électricité, courants faibles, détection incendie a été attribué à l'entreprise FORCLUM SUD BOURGOGNE pour un montant TTC de 62 192,00 €.

Un premier avenant, en date du 1er décembre 2006 a eu pour objet de modifier les travaux suivant la prescription des matériaux préconisés par la décoratrice dans les pièces accessibles au public. Son montant était de 2053,54 € HT, soit 2456,03 € TTC, soit une augmentation de 3,9 % du montant du marché

Le présent avenant a pour objet d'apporter une amélioration de la décoration des locaux par modification des prestations d'éclairage de certains points particuliers:

- Éclairage indirect du vitrail dans la salle de cérémonie pour un montant de 1631,33 € HT
- Éclairage de l'oeuvre d'art située dans le hall d'accueil pour un montant de 1059,80 € HT
- Modification des réglottes fluo dans les panneaux bois de la salle de cérémonie pour permettre la pose des vitrage pour un montant de 578,64 € HT
- Diverses adaptations de l'éclairage des locaux pour un montant en moins value de 501,58 € HT
- Suppression de l'interphone pour un montant en moins value de 499,50 € HT

Le montant de l'avenant à intervenir est donc fixé à 2268,69 € H.T, soit 2713,35 € TTC.

Le nouveau montant du marché serait ainsi porté à 67 361,39 € TTC soit une augmentation de 8,31 % par rapport au marché initial.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre,
Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant n°2, d'un montant de 2 713,35 € TTC, au marché conclu avec l'entreprise Forclum Sud Bourgogne pour les travaux d'extension du crematorium (lot n°11).

Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007



MARCHÉS PUBLICS

AVENANT : N° ..2.....

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

De Dijon 40 av du Drapeau BP 1751 - 21075 DIJON.

Objet du marché : réalisation d'une salle de cérémonie et de locaux annexes

Titulaire du marché objet du présent avenant : ENT. FORCLUM SUD BOURGOGNE LOT N° 11 – Electricité, courants faibles, détection incendie – MARCHE 0615

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 52 000,00 € HT soit 62 192,00 € TTC

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre »			
Avenant 1	1	1er décembre 2006	54 053,54 € HT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Marché 06/15

Avenant N° 2

page : 11 / 3

pour être annexé à délibération
du Conseil du : 4 OCT. 2007MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIEDIJON, le : 8 OCT. 2007
LE PRÉSIDENT,

B. Objet de l'avenant**EXE4**

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le présent avenant a pour objet d'apporter une amélioration de la décoration des locaux par modification des prestations d'éclairage de certains points particuliers et de mettre en conformité les travaux réalisés avec les prestations prévues au marché de base.

- Eclairage indirect du vitrail dans la salle de cérémonie pour un montant de	1 631,33 € HT
- Eclairage de l'oeuvre d'art située dans le hall d'accueil pour un montant de	1 059,80 € HT
- Modification des réglottes fluo dans les panneaux bois de salle de cérémonie	
- pour permettre la pose des vitrages pour un montant de	578,64 € HT
- Diverses adaptations de l'éclairage des locaux pour un montant en moins value de	-501,58 € HT
- Une moins value pour suppression de l'interphone pour un montant de	-499,50 € HT

Le montant de l'avenant à intervenir est fixé à 2 268,69 € H.T. Soit 2 713,35 € TTC.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté à 56 322,23 € HT, soit 67 361,39 € TTC, soit une augmentation de 8,31 %.

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le